



HAL
open science

CERDHAP - Centre d'études et de recherches sur le droit, l'histoire et l'administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CERDHAP - Centre d'études et de recherches sur le droit, l'histoire et l'administration publique. 2010, Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF. hceres-02032383

HAL Id: hceres-02032383

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032383>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

EA 1963 – CERDHAP – Centre d'Études
et de Recherche sur le Droit, l'Histoire et
l'Administration publique

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Pierre Mendès-France Grenoble 2

Juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :
EA 1963 – CERDHAP – Centre d'Études
et de Recherche sur le Droit, l'Histoire et
l'Administration publique
sous tutelle des établissements et
organismes :

Université Pierre Mendès-France Grenoble 2

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre d'Études et de Recherche sur le Droit, l'Histoire et l'Administration publique (CERDHAP)

Label demandé : E A

N° si renouvellement : 1963

Nom du directeur : M. Jean-Charles FROMENT

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Yvonne FLOUR, Université Paris 1

Experts :

Mme Brigitte BASDEVANT, Université Paris XI

Mme Annick BATTEUR, Université Caen

M. Philippe BLACHER, Université d'Avignon

Mme Lauréline FONTAINE, Université de Caen

M. Habib GHERARI, Université Aix-Marseille 3 Paul Cézanne

M. Bertrand DE LAMY, Université Toulouse 1 Capitole

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

Mme Yvonne FLOUR, Université Paris 1

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Sébastien BERNARD, doyen de la Faculté de Droit.



Rapport

1 • Introduction

- **Date et déroulement de la visite :**

La visite s'est déroulée le jeudi 5 février 2010, de 14h à 16h 30 environ, en présence des principaux EC et d'un Ingénieur d'études. Le professeur Froment a rappelé les grands axes scientifiques et les principales actions menées. Les responsables de chaque sous-équipe se sont également exprimés, avant que ne s'engage un dialogue fructueux entre les experts et l'ensemble des chercheurs présents.

La visite s'est tenue dans les locaux communs de la Faculté, et non dans ceux de l'unité.

Les doctorants ont ensuite été entendus et ont témoigné de l'apport de l'équipe d'accueil à l'encadrement de leurs recherches.

- **Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :**

Depuis le dernier quadriennal, le CERDHAP a regroupé trois équipes, auparavant séparées, et que l'on retrouve sous la forme d'axes de recherche dans la structuration actuelle du Centre.

Les experts n'ont pas vu les locaux propres à l'unité ; selon leur témoignage, les doctorants peuvent trouver la place d'y travailler facilement, mais rien de spécifique ne semble caractériser les lieux.

- **Equipe de Direction :**

M. J-C. FROMENT, direction de l'EA.

M. J-C. FROMENT, responsable de l'axe administration publique et développement territorial.

M. M. MATHIEU, responsable de l'axe histoire du droit et droits de l'homme.

M. P. YOLKA, responsable de l'axe droit de la montagne.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	17	14
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	1	1
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	19	21
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0	
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0,8	0,8
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	52	50
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11 (+ 5)	9 (+7)

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

La cohérence de l'unité est réelle et s'appuie sur une tradition de recherche solide. L'identité scientifique du CERDHAP est reconnue, qui a permis de gérer sans heurt et avec un certain succès l'arrivée des historiens du droit lors du dernier quadriennal. La production scientifique tant collective qu'individuelle est très bonne (une centaine d'articles dans des revues nationales, une cinquantaine de communications dans des congrès nationaux et internationaux avec ou sans publications, plus d'une cinquantaine de directions d'ouvrages). La restructuration - prévue dans le projet pour le quadriennal prochain - en deux sous-équipes au lieu de trois démontre une bonne capacité d'auto-analyse et d'adaptation. L'adossement à des formations de master spécialisées est excellente. La formation doctorale est réussie : en témoigne le nombre important de soutenances de thèses pour une unité de cette taille.

Le Centre a par ailleurs une très grande activité en collaboration avec des collectivités nationales et internationales, publiques ou privées. Ces collaborations, qui constituent très certainement aujourd'hui l'essentiel de l'activité du CERDHAP (notamment pour la première sous-équipe), marquent profondément le lien qui unit la démarche scientifique de l'équipe avec la réalité sociale.



La spécificité de cette démarche, axée sur la science administrative et politique autant que sur le droit, explique cependant l'incapacité du CERDHAP à intégrer « naturellement » l'ensemble des enseignants-chercheurs spécialistes de droit public de la Faculté de droit de Grenoble.

- **Points forts**

La cohérence scientifique, l'unité de la démarche, ainsi que les coopérations durables avec des partenaires extérieurs à l'université.

- **Points à améliorer et risques**

Le nombre important de thèses rend nécessaire une meilleure répartition de la charge de direction du travail des doctorants entre tous les membres HDR de l'unité.

Par ailleurs, il conviendrait de veiller à l'insertion professionnelle des docteurs, notamment les anciens ATER.

- **Recommandations au directeur de l'unité**

Peut-être faudrait-il réfléchir à une intégration possible dans l'unité d'autres enseignants-chercheurs de droit public.

- **Données de production :**

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	12
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	1
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	12/15 82%
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	17
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	

3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

La qualité de la production scientifique tant individuelle que collective est indéniable :

- plusieurs chercheurs ont une notoriété scientifique réelle tant sur le plan national qu'international, les « non producteurs » étant relativement peu nombreux ;

- la démarche scientifique de l'unité repose sur une tradition solide et elle a su évoluer autour d'une problématique clairement identifiée (le développement territorial) ;



- Les productions collectives sur l'axe principal de recherche de l'unité sont à la fois nombreuses et d'excellente qualité (par ex. « Justice pénale et nouvelles technologies la surveillance électronique en Europe », sous la dir. de J.-C. Froment et M. Kaluszynski, PUG, 2006).

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Tout en maintenant un niveau scientifique élevé, l'unité se soucie particulièrement des questions des professionnels non universitaires et trouve ainsi un enracinement local tout à fait exceptionnel :

- les coopérations avec les collectivités locales environnantes sont très nombreuses (notamment sur les questions de sécurité et de justice ; administration pénitentiaire) ; elles se concrétisent souvent par l'obtention de contrats de recherche, six au total dont trois encore en cours, donnant un cadre (et des financements) aux travaux ;

- cette unité est la seule en France dont les travaux sur le droit de la Montagne font autorité et trouve un prolongement dans un Master « Droit de la Montagne » unique en Europe ;

- les coopérations internationales sont également très nombreuses et s'organisent entre autres choses sur des actions de formation des cadres territoriaux (par ex. Indonésie, Mali, Amérique Latine) ainsi que des actions de mobilité des étudiants et des enseignants.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**

- L'unité appuie chacun de ses axes de recherche sur des formations de Master dont les spécialités sont parfaitement adaptées à ses besoins scientifiques (une spécialité professionnelle « Droit de la montagne » ; une spécialité recherche et professionnelle « Histoire et pratique des droits de l'homme » ; une spécialité recherche « Administration publique, droit et développement territorial »).

- Depuis leur association, historiens du droit et publicistes ont fait la preuve de leur capacité de collaborations harmonieuses, tant dans l'étude des questions relatives aux droits de l'homme que dans le domaine de l'administration publique (ex : colloque de mai 2009 sur « Le droit naturel et les droits de l'homme »).

- On s'interroge cependant sur les liens de l'unité avec les autres enseignants chercheurs de droit public de l'Université.

- **Appréciation sur le projet :**

- L'unité entend poursuivre la voie qu'elle a clairement définie jusqu'ici. Elle développera les divers points, notamment les relations internationales, ce qui n'implique pas de bouleversement des axes de recherche ("les processus historiques, politiques et juridiques de recombinaison des institutions publiques" ; "la dimension juridique et institutionnelle des politiques publiques de développement territorial").

- Le droit de la montagne subsistera comme champ de recherches, mais ne constituera plus une sous-équipe distincte ce qui conduira à renforcer le dialogue et les interactions avec avec les thématiques d'administration et développement territorial.

- L'unité entend développer son site internet.

- L'unité entend rendre plus accessible son fonds documentaire, notamment les ouvrages anciens.



- **Conclusion :**

Le CERDHAP est une unité dotée d'une identité très forte qui s'appuie sur un projet scientifique très homogène. La qualité du travail qui s'y réalise est incontestable. Il serait cependant intéressant qu'elle établisse des passerelles avec d'autres unités de droit public de la Faculté et qu'elle s'interroge sur la possibilité d'intégrer d'autres chercheurs de cette discipline qui semblent trouver mal leur place dans le paysage de la recherche en droit à l'Université de Grenoble.

**Centre d'Etudes et de Recherches sur le Droit, l'Histoire et L'Administration Publique
- CERDHAP**

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A	A	A+	A+

Saint Martin d'Hères, lundi 10 mai 2010

*Le Vice-président du Conseil Scientifique
de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble*

à

*Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section 2 « Unités de recherche »
AERES
20, rue Vivienne
75002 Paris*

*Affaire suivie par : Céline DEBANNE
Service de la Recherche et des Etudes Doctorales
Ref : RF.CD/2010-67*

Objet – Observations des tutelles pour l'unité CERDHAP, EA n°1963
Tutelle : Université Grenoble 2

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-jointes, les observations sur le rapport d'expertise de l'AERES du laboratoire CERDHAP, EA n°1963 formulées par le Directeur de l'unité.

Le Directeur se félicite du travail réalisé dans le cadre de l'évaluation du CERDHAP par la délégation de l'AERES qui traduit fidèlement la réalité du fonctionnement de ce laboratoire aujourd'hui et souligne sa forte « identité scientifique ». C'est bien autour de ce projet d'une identification scientifique spécifique dans le paysage universitaire grenoblois, et notamment au sein de la Faculté de Droit, que s'est développé et organisé ce centre de recherche.

Le rapport souligne aussi à juste titre le problème des effectifs du CERDHAP et notamment des soucis dans la répartition des charges d'encadrement des thèses doctorales qu'ils soulèvent. Cette préoccupation appelle deux remarques :

D'abord, il faut noter que cette remarque vaut surtout pour l'équipe « Administration publique » et justifie de réfléchir légitimement à une stratégie permettant d'accueillir de nouveaux enseignants-chercheurs en science politique et/ou en droit public, ce qui est souhaité et sera une priorité pour les quatre années à venir de ce laboratoire.

Mais ensuite, il convient aussi de ne pas prendre le risque dans un accueil trop souple de nouveaux chercheurs de faire perdre à cette unité son identité scientifique qui repose précisément sur une approche intégrée entre le droit et les sciences sociales. Or, force est de reconnaître que sur ce plan, tous les enseignants-chercheurs en droit public de la faculté de Droit, notamment ceux du CRJ, ne partagent pas et les mêmes objets et la même sensibilité disciplinaire. Il convient donc de veiller tout à la fois à un élargissement humain de l'équipe

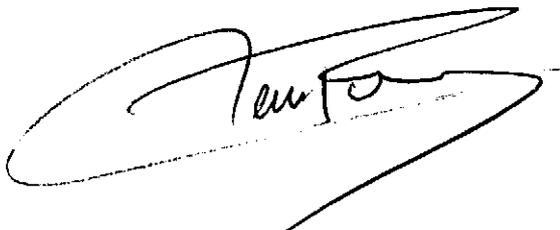
« Administration publique » en organisant les conditions d'un accueil élargi de certains enseignants-chercheurs notamment en droit public sans prendre le risque que cet accueil n'affecte le projet même de ce laboratoire qui constitue aujourd'hui la condition de sa visibilité scientifique et de son rayonnement territorial (local/national/international) auprès de ses partenaires institutionnels.

Enfin, il faut signaler une erreur dans la présentation de la visite qu'il a effectuée et la composition de l'équipe de direction, à savoir que Madame Paola GERACI n'est pas ingénieur d'études, mais agent administratif contractuel de catégorie C. Précisément l'un des objectifs du CERDHAP est de pouvoir bénéficier, en complément des activités de Madame GERACI, d'un poste d'ingénieur d'études pour favoriser la structuration et le développement de ses activités de recherche.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président René FAVIER
Le Vice - Président
du Conseil Scientifique

René FAVIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'René Favier', written over a horizontal line.